Les enregistrements seront faits en toutes lettres; chaque déclaration doit être énargée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, et de la date du décès.

DROITS D'ENREGISTREMENT			
simple.		en sus.	
fr.	c.	fr.	c.

Saisont qui Dupuis la déclaration reçue en ce bureau le vingt Novembre 1858 N°. 201 consistait en la somme capitale de mille trente deux francs soixante et onze centimes Dont le septième et de cent quarante sept francs cinquante trois centimes. Total sept cent trente francs vingt quatre centimes. 730.24

Reçu à 6 f.o quarante huit francs Dix centimes 48 10 — —

Affirme la comparante la déclaration sincère sans les preuves de Droit et l'a sa signée de ce requise, après lecture. P. Bruyères

Arrêté le vingt-cinq Septembre 1862. P. Bruyères

Arrêté le vingt-six Septembre 1862. P. Bruyères

du vingt-sept Septembre 1862

300

Succession de Julienne Bettail décédé à Beaux le six Mai 1861 Legs fait à l'hospice de Beaux

Dre Cte. N°. 621

Fait recette de la somme de quatorze francs, pour complément du droit simple et demi droit en sus, sur un legs de deux cents francs fait à l'hospice de Beaux, par Julienne Bettail décédé à Beaux le six mai 1861, autorisé par arrêté de Mr le Préfet du cantal du six Janvier 1862.

Dans la déclaration de succession passé en ce bureau le six novembre 1861, ce legs, qui réduit par sa nature Dans la succession, a été frappé des Droit à 6 f.o p.% , sur lequel il faut à prélever la différence du Droit à 9 p.% au à 9 f.% du huit francs 18.

demi droit en sus, neuf francs. 9.

Total vingt sept francs, 27.

Reçu treize francs 13.

Reste dû quatorze francs. 14. 14 » »

Mr Delestang Receveur municipal a signé la présente déclaration après lecture.

Arrêté le vingt-sept Septembre 1862. P. Bruyères

Dimanche Arrêté le vingt-huit Septembre 1862. P. Bruyères

du vingt-neuf Septembre 1862

301

Omission dans la déclaration de succession passé en ce bureau le 29 7bre 1858 et 12 Mars 1859, après le décès de Charles Antoine Eyssier de Ste Croix

Fo 111 No 33.

Dre Cte. No 926.

Fait recette, 1° de la somme de soixante francs, pour Droits simples à 1. p% sur celle de dix mille francs, non comprise dans la déclaration de succession d'Antoine Eyssier, passé en ce bureau le 29 7 vingt neuf septembre 1858 et Douze Mars 1859, ni dans le partage antérieur reçu par Mr Excoubanières enregistré le deux février 1856. cette somme était due à la succession de Charles antoine Eyssier par ses Eyssier de Ste Eulalie, ainsi que cela résulte d'une quittance reçue par Mr Eyssandier notaire à Maurien le trente mai 1862. 60 » »

2° de soixante francs pour Droits en sus sur cette somme, » » » » 60 » »

du vingt-neuf Septembre 1862

302

Succession Directe de Marie Delzongles décédé à Ste Eulalie le premier avril 1862

Fo 35 - 53

Comparait Jean Meydieu propriétaire cultivateur demeurant à Montellier commune de Ste Eulalie, agissant comme mari de Marie Delzongles et encore, comme se portant fort pour Marie Delzongles son beau-frère demeurant à Montellier ou Ste Eulalie, seul héritier du défunt ci après nommé son frère.

à déduire aux droits simples aux Droits en sus erreur Commise au Fo 89 ro. 21f 12= 50, pour

TOTAUX de la page.....	97	10	47 50
REPORTS.....	897	10	52
TOTAUX.....	994	20	099 50

Aprogemore

DECLARATIONS DES MUTATIONS PAR DECES.

Les enregistrements seront faits en toutes lettres; chaque déclaration doit être émargée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, et de la date du décès.

enregistrée au 121 5d

Vu aux recettes inscrite au Doub
Xbre Nbre

Sept.	1.007.20	99.50
Oct.	4.862.60	530.20
	mmmmm	mmmmm
Total	5.869.80	629.70

Arrêté les recettes du mois de Septembre à la somme de cinq cent dix sept francs soixante et dix centimes

P. Delaigue

Vu pour la recette
Dimanche

Arrêté les recettes du mois d'Octobre à la somme de cinq cent dix sept francs soixante et dix centimes

P. Delaigue

N° 304

Succession de feu François Bibier décédé le 28 Juin 1862 f° 124 - 34

DROITS D'ENREGISTREMENT

	simple. fr.	simple. c.	en sus. fr.	en sus. c.